



Galerie ToTem

Appel à projets – exposition 2022

Amiens Métropole, territoire fertile en création, toutes disciplines confondues, veille à renouer avec une ambition pour les arts visuels, devant permettre de relancer l'accompagnement du geste de création, la professionnalisation des artistes, sans omettre le lien fondamental aux publics : la monstration.

Convaincue de l'enjeu de l'éducation du regard à l'art contemporain et de la nécessité de générer la rencontre entre les habitants, visiteurs, touristes et la création de notre temps, Amiens Métropole souhaite donner à voir et découvrir, dans cette galerie en régie, la production des artistes qui interrogent le temps présent.

La Galerie « ToTem » participe de la métamorphose qu'Amiens Métropole souhaite mettre en œuvre dans le cadre de sa candidature au label de capitale européenne de la culture.

La relation de proximité entre les artistes, les œuvres, le patrimoine et les habitants est un des enjeux premiers de cette mutation, avec une écoute et une attention particulière à la manière dont artistes et habitants imaginent fonder un avenir commun sur le territoire.

La Galerie « ToTem » est donc l'espace privilégié d'une nouvelle dialectique entre artistes et visiteurs pour revisiter les fondamentaux du bien vivre ensemble.

1- UN LIEU : LA GALERIE ToTem

La Galerie « ToTem » est un équipement culturel métropolitain en régie, situé à deux pas de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens.

Offrant un espace de 75 M², il est accessible gratuitement depuis le parvis de la cathédrale, tous les jours de 13H30 à 17H30 (sauf le dimanche).

Le lieu est adapté aux expositions d'art contemporain (murs blancs, cimaises, éclairage zénithal). Il présente des caractéristiques liées à sa localisation et son affectation d'origine (grandes surfaces vitrées, poteau central...).

2- L'OBJET : UNE EXPOSITION TEMPORAIRE DE 3 MOIS

Destinée principalement au « tout public », (habitants, visiteurs... publics étudiants ou scolaires), la galerie, du fait de sa situation sur le parvis de la cathédrale, très fréquenté par des publics variés, sera appréhendée comme un espace d'accès grand public, un détour introductif et décomplexé aux expressions qui relèvent des arts visuels.

Destiné à l'accueil de propositions qui interpellent, surprennent, initient et émeuvent les visiteurs, qu'ils soient habitants, visiteurs extérieurs ou touristes, « ToTem », plus qu'une vitrine située en vis-à-vis de la cathédrale, se veut un lieu de rencontre et d'échange avec les artistes, un lieu partenaire qui tisse des dialogues et des passerelles avec les institutions et les acteurs de la création.

La galerie « ToTem » conçoit une programmation annuelle en plusieurs séquences distinctes, l'appel à projet vise à alimenter la séquence dédiée à la jeune création.

3 - L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projet s'adresse aux artistes plasticiens, souhaitant diffuser leurs travaux dans le cadre d'une exposition collective (de 3 à 6 artistes). La sélection des candidatures sera assurée par un comité réunissant des personnalités qualifiées autour de la Direction de la culture et du patrimoine d'Amiens Métropole.

Les artistes peuvent postuler

- individuellement comme souhaitant intégrer cette exposition collective dont le commissariat relèvera d'Amiens Métropole appuyé par le comité de sélection.
- ou collectivement en soumettant une proposition cohérente qui mette en relation le travail de plusieurs artistes.

Cet appel à projet constitue un soutien à la diffusion de la création plastique contemporaine. La galerie « ToTem » souhaite contribuer à la diffusion, comme à la valorisation des pratiques et démarches artistiques dans la diversité des approches et techniques.

Les projets d'exposition doivent s'inscrire dans le champ des arts visuels (peinture, sculpture, installation, vidéo, photographie, performance, arts graphiques, design, stylisme... projets hybrides, etc.).

4- LE CALENDRIER

Envoi des candidatures >> 1^{er} décembre 2021– 17 janvier 2022 minuit

Sélections des candidats >> février 2022

Audition des candidats sélectionnés avec le comité de sélection >> février 2022

Annonce des résultats >> début mars 2022

Accrochage >> du 11 avril au 15 avril 2022

Exposition des œuvres >> 18 avril au 30 juillet 2022 (possiblement 1^{er} août 2022)

3- Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert à des artistes ou collectifs français ou étrangers, évoluant dans le champ des arts visuels, témoignant d'un parcours artistique professionnel et souhaitant proposer une ou plusieurs œuvres dédiées à la séquence de monstration.

Les étudiants ne sont pas éligibles.

6- PROPOSER SA CANDIDATURE

L'envoi des projets s'effectue par email à l'adresse : n.maillard@amiens-metropole.com avant le 17 janvier 2022 à minuit.

Chaque réponse se compose du formulaire en annexe, dûment rempli en français, présentant :

- Le parcours du candidat (CV, 2 pages) nécessairement inscrit à la Maison des artistes.

- La démarche artistique (portfolio, 10 pages) : chaque candidat ou collectif devra attester de ses références existantes par l'intermédiaire d'un book (format non déterminé) ; (dans la limite de 3Mo)
- Une note d'intention permettant de comprendre la motivation de l'artiste ou collectif
- Une présentation du projet d'exposition proposé avec un croquis d'exposition ou intention scénographique ou visuelle (2 à 3 pages)

Le ou les œuvres proposées à la monstration devront faire l'objet d'une présentation y compris technique (incluant le format).

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en compte.

Comité de sélection

Les projets seront évalués par un comité de sélection composé de personnalités qualifiées dans le champ des arts visuels.

Les dossiers seront analysés au regard des caractéristiques suivantes :

- qualité artistique, clarté et cohérence du projet d'exposition
- pertinence du projet dans le parcours de l'artiste ou des artistes exposés
- adéquation du projet avec les capacités techniques du lieu et sa situation

Le résultat sera annoncé début mars 2022.

Commande

La séquence de monstration sera de trois mois et présentera entre 3 et 6 artistes.

Les artistes assurent le montage et le démontage de leur exposition. Ils doivent être assurés pour cette activité. La vente n'est pas autorisée sur site.

Chaque artiste percevra des droits de monstration conformes au barème suivant :

Exposition	Nb d'artistes	Droit d'exposition par artiste * (Quel que soit le nb d'œuvres)
Collective	3	350 euros
Collective	4	300 euros
Collective	5	250 euros
Collective	6	200 euros

* Ce barème s'appuie sur les recommandations du ministère de la culture, et sur les pratiques de l'ADAGP

Cette somme comprend :

- Ø le droit de monstration de l'artiste ou du collectif d'artistes ;
- Ø La cession des droits de reproduction d'exploitation et de diffusion de clichés ;

Sont à la charge de l'organisateur :

- Ø L'assurance des œuvres ;
- Ø La mise en œuvre d'actions culturelles et de sensibilisation des publics ;
- Ø La communication.

Le cadre et les modalités de la monstration des œuvres sont définis par un contrat conclu entre Amiens Métropole et chaque artiste.

CONTACTS

Sébastien AUChart, directeur de la culture et du patrimoine

s.auchart@amiens-metropole.com

Fabiana DE MORAES, chargée de projet patrimoine et arts visuels
f.demoraes@amiens-metropole.com